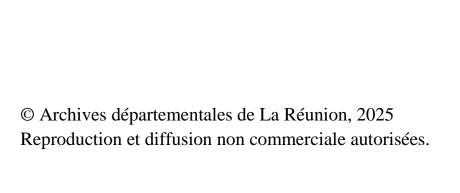
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA REUNION

JUSTICE DE PAIX DE SAINT-LEU (1880-1917)

Répertoire numérique de la sous-série 4 U 5

Par Huguette Clain, Isabelle Incana et Inès Kauffmann





Justice de paix de Saint-Leu (4 U 5)

Dates extrêmes:

1880-1917.

Importance matérielle

0,12 ml. 8 articles.

Histoire administrative

L'ordonnance royale du 13 novembre 1816 crée cinq justices de paix situées à Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Louis, Saint-Paul et Saint-Pierre. L'ordonnance du 23 août 1846 porte le nombre de justices de paix de cinq à huit. Elles sont installées à Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Joseph, Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Pierre et Sainte-Suzanne. Le décret du 6 janvier 1857 en crée une neuvième à Saint-Leu. Avant leur création, les compétences des justices de paix étaient exercées par la juridiction royale et le tribunal terrier.

La justice de paix est une justice de proximité et intervient dans une démarche conciliatrice.

Les tribunaux de paix se constituent en justice de paix et en tribunal de simple police mais aussi en bureau de conciliation. Ils jugent en premier et dernier ressort ou en dernier ressort seulement, suivant la valeur de l'affaire en matières civile et commerciale. Ils jugent les contraventions de police en premier et dernier ressort suivant la valeur de l'amende et en dernier ressort quand il y a emprisonnement.

Par un décret du 5 mai 1906 (promulgué à la Réunion le 21 juin 1906), le nombre de justices de paix est réduit : celles de Saint-Benoît, Saint-Joseph, Sainte-Suzanne et Saint-Leu sont supprimées. La justice de paix de Saint-Leu est alors rattachée à celle de Saint-Louis. Un juge de paix suppléant est néanmoins maintenu dans chacune de ces justices de paix officiellement supprimées et continue d'exercer, conjointement avec le juge de paix du canton. En 1958, lors de la réforme de l'organisation judiciaire, les justices de paix sont remplacées par les tribunaux d'instance.

Historique de la conservation

Lors de leur extraction du fonds du tribunal de grande instance de Saint-Pierre, les documents de la justice de paix de Saint-Leu ont été cotés une première fois sous la cote 4 U 5, cotation qui correspond à la série U du cadre de classement réglementaire, et plus spécialement la sous-série

4 U. Le fonds a fait l'objet d'un reclassement et d'un reconditionnement, ce qui a eu une incidence sur le nombre d'articles au final. La table ci-dessous donne la correspondance entre les anciennes cotes 4 U et les nouvelles cotes 4 U.

Ancienne	Nouvelle
cote	cote
4U5/1	4U5/2
4U5/2	4U5/4
4U5/3	4U5/5
4U5/4	4U5/6
4U5/5	4U5/1
4U5/5	4U5/3
4U5/5	4U5/8
4U5/6	4U5/7

Modalités d'entrées

Les archives de la justice de paix de Saint-Leu n'ont fait l'objet d'aucun versement aux Archives départementales. Selon André Scherer, dans le *Guide des archives de La Réunion*, elles auraient disparu dans l'inondation consécutive au cyclone de 1948. Quelques dossiers, représentant 0,12 ml, ont été retrouvés dans un vrac provenant du tribunal de grande instance de Saint-Pierre et traité en 2014.

Le 17 août 1953, les archives de la justice de paix de Saint-Leu ont été transférées de la mairie de Saint-Leu à celle de Saint-Louis. Le procès-verbal de ce transfert se trouve dans le fonds de la justice de paix de Saint-Louis (cote 4 U 6).

Présentation du contenu

Les documents produits par les justices de paix se rapportent aux litiges de la vie quotidienne et à des actions d'un caractère plus gracieux. La date de début officielle du fonds est l'année 1815, la justice de paix de Saint-Leu est créée en 1857, cependant les documents conservés commencent à partir de 1880 et se terminent en 1917.

Une grande partie du fonds de la justice de paix de Saint-Leu est constituée par les audiences civiles. En matière civile, le juge de paix connaît aussi des affaires touchant les nominations de tuteurs ou curateurs et les émancipations de mineurs : ces points sont jugés par les conseils de famille. Se trouvent également dans les fonds des justices de paix les conciliations et non-conciliations, les actes pour suppléer aux actes d'état civil des individus, les actes qui concernent le bornage de terrains ou les appositions et levées de scellés sur les biens de personnes décédées en vue du règlement des successions. Le juge de paix est également compétent pour se prononcer sur les litiges commerciaux d'une certaine valeur; ces quelques jugements commerciaux se retrouvent classés avec les jugements civils.

En matière de simple police, ce fonds comprend uniquement des jugements des audiences publiques.

Le tribunal de paix reçoit divers actes administratifs en dépôt. Il reçoit également des prestations de serment.

Parmi ses missions, le juge de paix exerce la fonction de président de certaines commissions cantonales. Il existe dans ce fonds seulement deux documents sur la commission cantonale pour la formation de la liste préparatoire des jurés.

Il est à signaler que le fonds est très lacunaire.

Mode de classement

Actes administratifs (1885-1888): 4 U 5/1

Actes judiciaires civils (1884-1917): 4 U 5/2-6

Tribunal de simple police (1880-1904) : 4 U 5/7

Pièces isolées (1885-1887) : 4 U 5/8

Conditions d'accès

Librement communicable sauf les dossiers qui concernent les mineurs, soumis à un délai de communicabilité de 100 ans.

Instrument de recherche

Justice de paix de Saint-Leu (1880-1917), répertoire numérique de la sous-série 4 U 5, par Huguette Clain, Isabelle Incana et Inès Kauffmann, Saint-Denis, Archives départementales de La Réunion, 2025, III-1 p., dact.

Sources complémentaires

Justice de paix de Saint-Pierre : sous-série 118W (1815-1934), 1693W (1946-1963) et 4 U 8 (1870-1975) (cotations provisoires) ;

Justice de paix de Saint-Louis : sous-série 123W (1829-1951) et 4 U 6 (1942-1959) (cotations provisoires) ;

Justice de paix de Saint-Joseph : sous-série 4 U 4 (1847-1955).

Les documents judiciaires des périodes historiques précédentes :

Série C°, Compagnie des Indes (1665-1767);

Période royale (1767-1789);

Série L, Révolution, Empire, Régime anglais (1789-1815).

Les documents judiciaires de la période historique suivante, soit après 1958 :

Fonds du tribunal d'instance de Saint-Pierre, coté en série W.

Justice de paix de Saint-Leu (4 U 5)

Actes administratifs

4U5/1

Prestations de serment (1885-1887). Dépôt d'actes dans divers procès (1886-1888).

Contient également des déclarations affirmatives. L'année 1887 est manquante pour les dépôts d'actes.

1885 - 1888

Actes judiciaires civils

4U5/2

Audiences publiques, jugements (1884-1888; 1909; août-septembre 1916; janvier 1917). Contient quelques audiences commerciales et prestations de serment.

1884 - 1917

4U5/3

Non-conciliations : procès-verbaux (1885 ; 1886 ; 1911). Bornage et arpentage de terrains : procès-verbal, enquête (1887-1888).

1885 - 1911

4U5/4

Conseils de famille : nominations de tuteurs, subrogés-tuteurs ou curateurs, émancipations, autorisations de ventes d'immeubles dépendant d'une succession.

Peut contenir d'autres actes.

1885 - 1888

4U5/5

Actes de notoriété pour suppléer à des actes d'état civil ou constater le nombre et la qualité des héritiers.

1885 - 1888

4U5/6

Appositions et levées de scellés : procès-verbaux.

1885 - 1887

Tribunal de simple police

4U5/7

Audiences publiques, jugements (1880; 1904).

Contient une déclaration d'appel d'un jugement de simple police (1888).

1880 - 1904

Pièces isolées

4U5/8

Pièces isolées. - Commission cantonale pour la formation de la liste préparatoire des jurés : procèsverbal (1885), liste nominative provisoire des jurés (1887) ; constatation d'état d'une plantation (1886) ; enregistrement d'une vente à l'encan (1886).

1885 - 1887